



Saison 2023-2024 PV de la Réunion du BUREAU DIRECTEUR du mercredi 17 Avril 2024

Présents : B. DANDEL, A. CARINCOTTE, J.L. CARINCOTTE, J.M. BARLOG, J.P. BLANPAIN, J. DENEUX, C. LELEU, JP PIHET,

Excusés : D. BOS, P. ROBILLART.

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean-Louis CARINCOTTE ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Les activités du président

Jean-Louis CARINCOTTE a assisté aux matchs suivants :

DM1 Condé contre Amicale Michelet Calais

RM1 Blendecques contre Neuville en Ferrain

RM1 Béthune contre Saint Martin les Tatinghem

DF1 Arras Ouest contre Henin Beaumont

Il a également participé à différentes réunions : CDO et District Béthunois

Et plusieurs Visio

Jean Louis CARINCOTTE a eu contact avec la Société I-PERICLES qui est réservée pour assurer l'organisation du vote électronique lors de l'AG du 15 juin à CALAIS. 1 boîtier est prévu par club pour le vote et 1 boîtier par hors association. 1 Tablette d'émargement est également prévue.

Mini Basket – Jean-Michel BARLOG

Jean-Michel BARLOG aborde les difficultés rencontrées pour l'organisation de la fête du mini basket. En effet, il a appris dernièrement que le club de ST NICOLAS se retirait de l'organisation faute de bénévoles. Cela le met dans une situation compliquée à un peu plus d'un mois de l'évènement. Si pas de solution trouvée rapidement il envisage de refaire 1 site par district. Le problème n'est pas non plus réglé dans le Boulonnais/Calaisis.

Concernant l'article 18 il est à jour et enverra dès demain les résultats à la sportive.

CDO – Pascal ROBILLART

(En PJ le PV réunion CDO)

Commission sportive seniors - Jean-Paul BLANPAIN

(En PJ le PV de la sportive Seniors)

Jean-Paul BLANPAIN revient sur plusieurs points :

A - FINALES ET MATCHS DE CLASSEMENT

Souvent interpellé en cette période de la saison par les clubs pour avoir des précisions sur les « montées » ou descentes », la commission sportive « seniors » a jugé opportun d'adresser dernièrement :

- Une nouvelle « trame » des règlements sportifs particuliers
- Ainsi qu'une ébauche des matchs de classements tels qu'ils sont prévus.

Par ailleurs, comme chaque saison, rappelons que les deux commissions sportives (jeunes et seniors) s'unissent dans la recherche de salles pour organiser les rencontres qui se joueront sur terrain neutre

B - PROBLEMES RENCONTRES

Classements définitifs avant matchs de classement et pour les titres

Nous sommes pratiquement à un petit mois de la fin de la phase normale des championnats et devons faire face à l'impossibilité de mettre les points de pénalité aux clubs en défaut avec l'article 18 et tout particulièrement par l'absence de retour sur les écoles de mini basket malgré plusieurs rappels oraux ou par courriels.

Evolutions particulières de deux joueurs

En novembre dernier, la commission sportive a été interrogée pour savoir si un joueur licencié et ayant participé à plusieurs rencontres dans une équipe d'un club pouvait « muter » et participer ensuite dans le même championnat avec une équipe différente dans la même saison.

Faute de précisions et convaincu que dans un tel cas, le joueur obtiendrait une qualification avec une licence C2 (l'autorisant à évoluer dans un championnat départemental) que sous réserve de l'accord du club quitté, et qu'il n'y aurait pas de problème majeur.

Or, nous apprenons que :

=>La commission juridique nous a confirmé ces derniers jours que l'article 2.1 stipule qu'un joueur ne peut pas représenter deux clubs au cours de la même saison dans un même championnat.

=> L'accord du club quitté est indispensable pour les moins de 17ans et que pour les mutations seniors faites entre le 1er décembre et 28 février (celles concernées datant du 24 novembre étant exemptés).

La commission sportive ne peut que déplorer :

- Ce changement des règles dans la qualification d'un joueur au cours d'une saison et que l'accord du club quitté ne soit plus indispensable pour toute mutation faite avant le 30 novembre car cela aura pour conséquence de fragiliser de nombreux effectifs d'équipes dans nos championnats départementaux jusqu'à cette date butoir.

- Un manque de communication de cette nouvelle réglementation et l'impossibilité pour les responsables de championnats de contrôler le parcours de chaque muté rencontré sur les feuilles de match.

- Evidemment des dégâts causés aujourd'hui à quelques journées de la fin de championnat n'ayant pu en aviser avant le club fautif.

Toutefois, elle se doit de respecter les règlements et de pénaliser le club fautif. La décision est soumise à l'avis du bureau :

Suite à la réclamation du club de FRETUN sur la non possibilité de jouer, pour 2 joueurs mutés dans un club évoluant dans le même championnat, il est décidé d'appliquer le règlement Fédéral article 2.1 :

Tous les matches auxquels ont participé les joueurs concernés sont perdus par pénalité.

C. RELATIONS ENTRE CLUBS

Comme évoqué déjà dans un dernier procès-verbal, on ne peut que déplorer de plus en plus d'absence de dialogue et surtout d'accord entre clubs pour modifier la programmation de certaines rencontres et malheureusement se terminent par des forfaits.

Le nombre de fautes techniques reste encore bien élevé environ une trentaine au total par journée de championnat et regrettons également au passage que cela concerne parfois des joueurs qui officient aussi parfois en tant qu'arbitres.

Le nombre de fautes disqualifiantes sans rapport (ou avec) restent toutefois peu élevé ;

Ainsi on notera particulièrement lors des rencontres :

- Match D2M BCS BETHUNE / ALLOEU du 17 mars => un dossier ennuyeux avec apparemment un très jeune arbitre pris à parti.

- Match D3F MICHELET CALAT / BLEROT DU 30 mars => agressivité d'une joueuse vis-à-vis d'une autre joueuse.

- Enfin sous réserve une ouverture probable d'un dossier pour la rencontre D1M LONGUENESSE / ALLOEU de dimanche dernier.

D. DIVERS

Il est bon de rappeler que dans les règlements sportifs particuliers de nos championnats seniors que toutes descentes du Championnat "Promotion Régionale" se répercutent par des des descentes supplémentaires dans les championnats départementaux. Vu les réformes du nombre d'équipes dans les poules de Nationale 3 et de la Ligue régionale, le nombre de descentes pourrait être plus important que d'habitude

Un contact officiel a été pris il y a quelques jours avec « Rachid Raabia » pour informatiser la saison prochaine la réception des listes de joueurs « brulés » et « équipes personnalisée » afin d'être beaucoup plus performants et faciliter la tâche.

En espérant que la chose sera possible.

Information

Les pénalités pour la non-conformité par rapport à l'article 18 ont été mises dès réception de l'ensemble des informations s'y rapportant. Il est bon de rappeler que ces points de pénalité n'influencent en aucun cas sur les classements en cas de deux équipes à égalité de points (pénalités dites administratives -et de la loi sur la double peine).

Commission sportives jeunes – Didier BOS

(En PJ le PV de la CS jeunes)

En l'absence de Didier BOS, Jean Paul BLANPAIN donne lecture des différentes notifications.

Jacques DENEUX, à l'écoute des nombreux forfaits, pense qu'il faudra revoir le tarif appliqué pour les différentes catégories et peut-être uniformiser avec les autres départements des HDF.

Un mail et une note des commissions sportives Seniors et Jeunes ont été envoyés aux clubs qui souhaitent recevoir les demi-finales et finales départementales. La date butoir est fixée au 6 mai 2024.

Commission technique – Jean Paul PIHET

Jean Paul PIHET a participé à l'ETR du lundi 8 avril dans une ambiance un peu tendue. Il aborde la mise à disposition de la CTF du département et s'inquiète car la convention évoquée lors de la réunion de début janvier à St Quentin n'a toujours pas été proposée. Ce problème a d'ailleurs été évoqué lors de la réunion ETR.

Catherine LELEU confirme effectivement que rien ne s'est passé depuis, néanmoins la Ligue sera relancée sur ce sujet. Un mail sera envoyé. Elle précise que la convention établie pour la mise à disposition de Frédérique DAMIENS dans le cadre des BF est bien effective et que les heures et déplacements sont refacturés à la Ligue.

Développement – Jacques DENEUX

15 814 licences sont enregistrées au 31/03/2024. (Tableau en PJ)

Lundi, **Jacques DENEUX** a rencontré Frédérique DAMIENS pour parler du challenge. Il a pu constater que le nombre des salles utilisées pour les regroupements était important. On relève 120 prêts en ½ journée et 20 prêts en journée. C'est énorme. Il demande à Jean Paul PIHET de lui expliquer le fonctionnement des sélections qui pourrait expliquer ces chiffres. Néanmoins, en l'état, il faudra revoir pour la saison prochaine la répartition des coûts engendrés.

Trésorerie – Annie CARINCOTTE

Annie CARINCOTTE travaillera le 03 et 06 mai avec l'expert-comptable pour la préparation des comptes.

Secrétariat général – Catherine LELEU

Retour sur la participation à la soirée conférence de Sarah ABITBOL sur les violences dans le sport au campus agroalimentaire de Tilloy le 04 avril dernier

Le lundi 8 avril dernier nous avons travaillé avec le Président et notre secrétaire Brigitte POTTIER sur la réactualisation des courriers de candidature pour l'AG et avons établi le rétro planning des choses à prévoir d'ici le 15 juin.

Les appels à candidature à l'élection de membre du CD62 ont été envoyés à tous les clubs le 10 avril 2024. La clôture des candidatures est fixée au 15 mai 2024.

Le renouvellement de la commission électorale devra être validé lors du prochain comité qui aura lieu le 06 Mai prochain.

Les personnes composant cette commission sont : Dominique BOURNISIEN Roseline DURANEL Gerard LEGER Olivia LEGER Jean Marie LEVANT

Un retour est fait sur la Visio du 15/05/24 avec la FFBB concernant les mandats des délégués.

Questions diverses

Jean Louis CARINCOTTE précise que l'AG se déroulera à la salle de CALAIS BASKET, il a échangé avec Dominique BOURNISIEN qui confirme que tout est ok pour l'organisation.

Il a invité Bastien CARTIGNY à l'AG. Il pourrait éventuellement intervenir sur les écoles d'arbitrage.

Pour la saison prochaine la Ligue prévoit une augmentation de 1.50€ du socle de la licence, une augmentation des dérogations et des engagements.

La FFBB a confirmé qu'il n'y aura pas de modification des âges dans la catégorie U17/U18 et U20/U21 pour la Ligue HDF.

Jean Louis CARINCOTTE rappelle que la prochaine réunion du comité est avancée au lundi 06 mai à 18h30 à Lillers et le 15 mai sera consacré à la réunion « spécial trésorerie ».

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Louis CARINCOTTE remercie chacun pour sa participation et son attention.

Fin de réunion à 21h15

Catherine LELEU
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE
Président C62



COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS COMPTE RENDU DE REUNION CDO du LUNDI 25 MARS 2024

Présents : Jean Louis Carincotte, Corinne Mulard, Dorothée Gaston, Laurent Choquart, Arnaud Vanpoucke, Vincent Codron, Eddy Hourriez, Jessy Fourcroy, Stéphane Sergent, Guillaume Turpin, Romain Fournier, Alexandre Fournier, Mustapha Méhenni, Antoni Demanghon, Marouane Kada, Jean Louis Blondel, Sébatien Venel, Pascal Robillart

Excusé : Kevin Demailly.

En préambule, je dois présenter mes excuses et les excuses de la CDO pour avoir omis d'inviter Jacques Deneux.

Ouverture de la réunion 18h30.

FORMATION, EXAMEN :

La situation des stagiaires est vérifiée et corrigée pour certains candidats peu assidus. Des radiations sont effectives (arrêts personnels, décisions des formateurs).

Les informations sont transmises aux clubs concernés, qui ont réagi rapidement cherchant à relancer leurs stagiaires. Les conditions de retour sont compliquées puisque peu de temps reste avant l'examen.

L'organisation de l'examen doit être revue. Initialement prévue sur une journée le 19 mai 2024 à Longuenesse, des indisponibilités de membres de la CDO et de stagiaires, imposent cette modification.

L'examen sera scindé en deux groupes géographiques : Boulonnais-Calais à Saint Martin Boulogne et Artois-Béthunois à Lillers. Il se déroulera, sur une matinée, le samedi 25 mai 2024. Les candidats se consacreront, uniquement à la partie théorique QCM et épreuve orale.

LES EVALUATIONS :

Quelques évaluations ont été effectuées. La priorité a été donnée à la validation des stagiaires 2022 2023 et pour répondre aux obligations de validation de l'épreuve E5 terrain, nécessaire à l'obtention de l'examen 2023 2024, les évaluations des stagiaires 2023 2024 est pratiquement terminée. L Merci aux arbitres qui se sont impliqués dans la démarche de tutorat.

RENCONTRES DES SELECTIONS INTER-DISTRICTS le 5 MAI à BRUAY LA BUISSIERE

La demande d'Officiels est faite auprès des répartiteurs. Pour répondre à la proposition de Frédérique Damiens, qui souhaite faire de cette organisation un moment de formation, des binômes Arbitres confirmés et Stagiaires sont envisagés.

Un briefing préalable coaches et arbitres serait souhaitable pour mettre l'accent sur des situations de jeu qui pourraient survenir pendant les rencontres et éviter les incompréhensions, voir des contestations.

ECOLE D'ARBITRAGE :

Jean Louis Blondel, Référent Ecole d'arbitrage expose les orientations de sa nouvelle mission. Mission qu'il partagera avec Kevin Demailly.

Il rappelle sa participation à la soirée technique qui s'est tenue à Arras Ouest, et précise le succès qu'a rencontré cette soirée pour le club local : 8 nouveaux arbitres club en formation.

Il clarifie la relation à mettre en place avec les clubs et les formateurs, pour mieux les accompagner. Il faut reconnaître qu'à ce moment de la saison, les sessions de formation sont terminées. Mais il est important de présenter ces étapes pour mieux démarrer la saison prochaine. Les informations et la communication des données des formateurs seront essentielles au bon déroulement de cette action.

OFFICIELS TABLE DE MARQUE :

Madame Dorothée Gaston, référent E-marque Départementale, souhaite rappeler aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout problème concernant l'E-marque.

Elle ajoute quelques remarques importantes liées au bon déroulement des rencontres :

Le club visiteur peut proposer une personne pour tenir une fonction, de son choix (chrono ou feuille) à la table de marque. La correction doit être apportée, même si ces postes sont déjà complétés sur l'E-marque.

C'est au coach, et au coach SEUL, de cocher et signer les entrées en jeu. L'OTM ne doit pas se substituer au coach, et les arbitres doivent être vigilants.

Sur ces deux points, une note de rappel est transmise aux arbitres.

Elle met aussi l'accent sur l'excellent travail de formation des clubs d'Aire sur la Lys et Houdain.

Elle va intervenir et répondre à la sollicitation du Club de Grenay.

Après un tour de table, la réunion se termine à 20h45.

Contact :		E-mail : cd62basket@gmail.com	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Pascal ROBILLART Commission des officiels	Pascal ROBILLART Commission des officiels	Jean Louis CARINCOTTE Président	Catherine LELEU Secrétaire Générale

COMMISSION SPORTIVE JEUNES 5X5

U17 MASCULIN EXCELLENCE

POULE B

Rencontre N°7883 du 30/03/24 FERQUES BC / BB LESTREM 2, l'équipe de BB LESTREM 2 ne s'est pas déplacée à FERQUES BC

L'équipe de BB LESTREM 2 perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 50€ à la charge de BB LESTREM 2

U17 MASCULIN HONNEUR

POULE B

Rencontre N°8004 du 06/04/24 AS CUCQ / AS AUDRUICQ, l'équipe de AS AUDRUICQ ne s'est pas déplacée à AS CUCQ

L'équipe de l'AS AUDRUICQ perd la rencontre par forfait (2ème notification)

Pénalité financière de 50€ à la charge de l'AS AUDRUICQ

U15 MASCULIN EXCELLENCE

POULE A

Rencontre N°6246 du 16/03/24 ESABC SALOME 2 / DAINVILLE BC 2, l'équipe de DAINVILLE BC 2 ne s'est pas déplacée à ESABC SALOME 2

L'équipe de DAINVILLE BC 2 perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de DAINVILLE BC

U13 MASCULIN HONNEUR

POULE B

Rencontre N°8542 du 23/03/24 O.HESDIN MARCONNE / GRENNAY SB, l'équipe de GRENNAY SB ne s'est pas déplacée à O.HESDIN MARCONNE

L'équipe de GRENNAY SB perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de GRENNAY SB

U13 MASCULIN PROMOTION

POULE C

Rencontre N°8718 du 06/04/24 ES BLERIOT BC / SAMER BC, l'équipe de SAMER BC ne s'est pas déplacée à ES BLERIOT BC

L'équipe de SAMER BC perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de SAMER BC

U18 FEMININ ELITE

POULE A

Rencontre N°6742 du 06/04/24 OMNISPORT AIROIS / ESABC SALOME, l'équipe de ESABC SALOME ne s'est pas déplacée à OMNISPORT AIROIS

L'équipe de ESABC SALOME perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 50€ à la charge de ESABC SALOME

U15 FEMININ EXCELLENCE

POULE B

Rencontre N°3000 du 17/02/24 AL COQUELLES / BC St LEONARD, l'équipe de BC St LEONARD ne s'est pas déplacée à AL COQUELLES

L'équipe de BC St LEONARD perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC St LEONARD

Rencontre N°3010 du 23/03/24 OMNISPORT AIROIS / BC St LEONARD, l'équipe de BC St LEONARD ne s'est pas déplacée à OMNISPORT AIROIS

L'équipe de BC St LEONARD perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC St LEONARD

U15 FEMININ PROMOTION

POULE A

Rencontre N°7238 du 23/03/24 BC AIX NOULETTE BASKET / WINGLES BC, Participation de l'entraîneur Adjoint avec une licence de type O sans certificat médical ni questionnaire de santé, ce qui ne l'autorise pas d'occuper cette fonction

L'équipe de WINGLES BC perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 30€ à la charge de WINGLES BC

U13 FEMININ PROMOTION

POULE A

Rencontre N°7520 du 23/03/24 AAE EVIN MALMAISON / US ARRAS OUEST, l'équipe de US ARRAS OUEST ne s'est pas déplacée à AAE EVIN MALMAISON

L'équipe de US ARRAS OUEST perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de US ARRAS OUEST

Rencontre N°7538 du 30/03/24 ALLOEU BB / AAE EVIN MALMAISON, l'équipe de AAE EVIN MALMAISON ne s'est pas déplacée à ALLOEU BB

L'équipe de AAE EVIN MALMAISON perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de AAE EVIN MALMAISON

Rencontre N°7515 du 30/03/24 BC AIX NOULETTE / GRENAY SB, l'équipe de BC AIX NOULETTE n'a pas reçu l'équipe de GRENAY SB

L'équipe de BC AIX NOULETTE perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 30€ à la charge de BC AIX NOULETTE

COMMISSION SPORTIVE « SENIORS » REUNION DU BUREAU DU 17 AVRIL FEVIER

PIECES JOINTES :

NOTIFICATIONS

1. CHAMPIONNAT D3F « PROMOTION DEPARTEMENTALE FILLES »

- **Match 1208 CONDETTE / US RUE DU 16 MARS 2024 POULE D (REF DB N°14)**

L'équipe de RUE ne s'est pas déplacée à CONDETTE ; d'où forfait et amende de 60 €.

- **Match 1314 RC ARRAS / ALEC MAZINGARBE DU 30 MARS 2024 POULE A (REF DB N°15)**

L'équipe de MAZINGARBE ne s'est pas déplacée à ARRAS ; d'où forfait et amende de 60 €.

- **Match 1315 BC LILLERS / BC AUDRUICQ DU 31 MARS 2024 POULE B (REF DB N°16)**

L'équipe Du BC AUDRUICQ ne s'est pas déplacée à LILLERS ; d'où forfait et amende de 60 €.

2. CHAMPIONNAT D2F « EXCELLENCE DEPARTEMENTALE FILLES »

- **Match 9533 OBC FRETHUN / US ARRAS O 2 DU 03 AVRIL 2024 POULE A (REF DP N°5)**

L'équipe de US ARRAS O ne s'est pas déplacée à FRETHUN ; d'où forfait et amende de 60 €.

3. CHAMPIONNATS D3M « PROMOTION DEPARTEMENTALE MASCULINE »

- **Match 1710 HESDIGNEUL –HESDIN L'ABBE / AMICALE LAIQUE DESVRES DU 04.02 POULE F (REF QB N°02)**

L'équipe de AL DESVRES ne s'est pas déplacée à HESDIGNEU ; d'où forfait et amende de 60 €.

4. CHAMPIONNAT D2M « EXCELLENCE DEPARTEMENTALE MASCULINE »

- > Match N°554 AS PETIT COURGAIN / CONDE CALAIS DU 12.04 24**

Participation dans l'effectif de CONDE CALAIS de 4 mutés (HEMBERT V LIC N° VT004998 . DUBOIS Q LIC N° VT979727 RIGAUX R LIC N° BC065019 . SEYS J LIC N° BC065085) alors que 3 sont autorisés ; d'où match perdu par pénalité et amende de 60 €

5. CHAMPIONNATS D1M « PRE-REGION MASCULINE »

- **Match 1225 APB OUTREAU / AL COQUELLES DU 30 03 24 POULE B (REF JPB N°01)**

L'équipe de COQUELLES ne s'est pas déplacée à OUTREAY d'où forfait et amende de 60 €.

- **Match 1245 WINGLES / HAILLICOURT DU 13.04 POULE A (ref JPB N°02)**

L'équipe de WINGLES n'a pas reçu celle d'HAILLICOURT d'où forfait et amende de 60 €

